

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 3044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
Mme Le Dissez

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, substituer à la seconde occurrence du mot :

« les »

le mot :

« aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.